

Garantie et livraisons

CHAUFFAGE MAISON ET SALLE DE BAINS

- **Conditions de garantie :** 2 ans pour les pièces.*
- **Conditions de livraison :** France métropolitaine, Corse.
Le bénéfice du Franco est acquis pour toute commande livrable en une seule fois, sur une seule destination (un seul point de livraison), d'un montant minimum de 1 960 € HT.
- **Participation aux frais de port :** (hors livraison Corse) pour les commandes inférieures à 1 960 € HT : 0,30 € HT du kilo, avec un minimum de perception de 30 € HT.

* Les câbles chauffants proposés par Thermor ont une garantie de 2 ans, prolongée à titre commercial de 8 années supplémentaires.

CHAUFFAGE INDUSTRIEL ET TERTIAIRE

- **Conditions de garantie :** 1 an pour les pièces.
- **Conditions de livraison :** France métropolitaine, Corse. Le bénéfice du Franco est acquis pour toute commande livrable en une seule fois, sur une seule destination (un seul point de livraison), d'un montant minimum de 650 €* HT.
- **Participation aux frais de port :** (hors livraison Corse) pour les commandes inférieures à 650 € HT : 0,30 € HT du kilo, avec un minimum de perception de 30 € HT.

* Les livraisons peuvent être groupées avec des produits de la gamme résidentielle aux conditions de livraison de ces derniers.

CHAUFFE-EAU, PECS ET MIXTES

- **Conditions de garantie :**

CHAUFFE-EAU POMPE À CHALEUR AÉROMAX : cuve : 5 ans. Éléments électriques, pièces amovibles et composants de la pompe à chaleur : 2 ans.

CHAUFFE-EAU SOLAIRE BIOPACK OPTIMUM : cuve, corps de chauffe émaillé et capteurs : 5 ans. Éléments électriques et pièces amovibles : 2 ans.

CHAUFFE-EAU VISUALIS : cuve et corps de chauffe émaillé : 5 ans. Éléments électriques, commande digitale mobile et pièces amovibles : 5 ans (résistance, thermostat, platine...)

CHAUFFE-EAU FAMILIO, GAMME ACI+ ÉLECTRONIC DU 50 AU 300 LITRES, PECS À ÉCHANGEUR SERPENTIN OPTIMISÉ (HYDRAULIQUES ET MIXTES) : cuve et corps de chauffe émaillé : 5 ans. Éléments électriques et pièces amovibles : 2 ans (résistance, thermostat, platine...)

GAMME BLINDÉS DU 50 AU 500 LITRES : cuve : 5 ans. Éléments électriques et pièces amovibles : 2 ans

GAMME PETITES CAPACITÉS ET PECS À ÉCHANGEUR ANNULAIRE (HYDRAULIQUES ET MIXTES) : cuve : 3 ans. Éléments électriques et pièces amovibles : 1 an.

Ces conditions de garantie ne sont valables qu'à la condition que le chauffe-eau soit installé avec un groupe de sécurité portant la marque NF (NF EN 1487).

- **La garantie Or :**



Thermor s'engage sur la qualité professionnelle de ses chauffe-eau ACI+ électronique, Familio et Visualis. L'utilisation de composants de qualité et aux performances supérieures : résistance stéatite, anode à courant imposé (ACI) pour une pro-

tection maximale contre la corrosion, thermostat électronique, nous permet de proposer une garantie avec une indemnisation forfaitaire versée à l'installateur après reconnaissance par notre service après-vente de la défectuosité des pièces ou de l'appareil sous garantie.

CHAUFFE-EAU ACI+, FAMILIO ET VISUALIS : cuve et/ou corps de chauffe émaillé : indemnité de 150 € HT. Éléments électriques et pièces amovibles : indemnité de 50 € HT.

Cette extension de garantie, réservée aux installateurs, concerne tous les appareils de notre gamme ACI+ électronique. Pour les modalités d'application, renseignez-vous auprès de votre distributeur.

- **Conditions de livraison :** France Métropolitaine, Corse. Le bénéfice du Franco est acquis pour toute commande livrable en une seule fois, sur une seule destination (un seul point de livraison), d'un montant minimum de 1 630 € HT. Participation aux frais de port : (hors livraison Corse) pour les commandes inférieures à 1 630 € HT : 0,30 € HT du kilo, avec un minimum de perception de 30 € HT. Chauffe-eau solaire Biopack Optimum et chauffe-eau pompe à chaleur Aéromax : livraison sur chantier : 107 € HT. En cas de casse ou de produits manquants, les réserves doivent obligatoirement être faites sur le récépissé du transporteur. La législation impose les mentions suivantes : "X colis manquants" et ou "X appareils aux références Y". En cas de contestation du chauffeur, envoyer une lettre recommandée au transporteur sous 48 h.

CHAUFFE-EAU COLLECTIFS

- **Conditions de garantie :**

CUVE SÉCUREX : 5 ans avec extension possible à 10 ans. Sous réserve des caractéristiques de l'eau conforme aux valeurs SNECS et CSNHP

CUVE ÉMAILLÉE : 5 ans

ÉCHANGEUR À PLAQUES : 2 ans parties électriques et amovibles, 3 ans châssis et plaques

RÉSERVOIR PRIMAIRE CHAUFFAGE ET EAU GLACÉE ET LES RÉCHAUFFEURS DE BOUCLES : 2 ans. Appareillage monté d'origine et amovible : 2 ans

TURBOT ET ÉCHANGEUR TUBULAIRE : échangeur : 3 ans. Pièces électriques : 2 ans

Le départ de la durée de garantie est fixé par la date de pose, la facture d'installation faisant foi. Pour une extension de garantie à 10 ans ajouter 6 % sur le montant de la commande.

- **Conditions de livraison :** France métropolitaine, Corse. Le bénéfice du Franco est acquis pour toute commande livrable en une seule fois, sur une seule destination (un seul point de livraison), sans montant minimum.

Guide tarifaire à usage professionnel, édité en mai 2010, sous réserve d'erreurs typographiques. Photos non contractuelles. Les produits présentés sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour répondre à l'évolution des techniques et normes en vigueur.